



Sanctions concernant les feuilles de match/plateau des catégories U13, U11, U9 et U7

Se référant à l'Annexe 5 des Dispositions Financières de la Ligue de Normandie, la Commission Foot Animation a décidé, suite à de nombreux manquements la saison dernière, de mettre en place les sanctions suivantes à compter du 1^{er} novembre 2018.

En U13

- La FMI doit être transmise dans les 24 h suivant la rencontre. Tout retard sera passible d'une amende de 12,00 €.
- En cas de récidive dans le transfert tardif de la FMI, l'amende sera portée à 24,00 €.
- En cas de dysfonctionnement exceptionnel de la FMI, une Feuille de Match Papier devra être **envoyée au Secrétariat du District via la boîte mail officielle du club avant le lundi 12 h**. Tout retard ou non envoi sera sanctionné d'une amende de 12,00 €.

En U11

- Le club recevant devra renvoyer la Feuille de Plateau correctement renseignée **au Secrétariat du District via la boîte mail officielle du club avant le lundi 12 h**. Tout retard ou non envoi sera sanctionné d'une amende de 12,00 €.
- Toute absence à un plateau doit être signalée au Club organisateur (mail, téléphone) avant le début de celui-ci et si possible la veille. Le District devra également être averti par mail. Dans le cas contraire, il sera infligé une amende de 10,00 € au club concerné.

En U9 et U7

- Le club recevant un plateau devra renvoyer la Feuille Bilan correctement renseignée **au Secrétariat du District via la boîte mail officielle du club avant le lundi 12 h**. Tout retard ou non envoi sera sanctionné d'une amende de 12,00 €.
- Cette Feuille Bilan sera accompagnée de la Feuille comportant, pour chaque équipe présente, la liste des joueurs ainsi que l'éducateur et/ou le(s) dirigeant(s) accompagnateurs (Nom, Prénom et N° de Licence). Les clubs pourront fournir une photocopie de la liste de leurs joueurs obtenue par extraction sur Foot Clubs.
- Toute absence à un plateau doit être signalée au Club organisateur (mail, téléphone) avant le début de celui-ci et si possible la veille. Le District devra également être averti par mail. Dans le cas contraire, il sera infligé une amende de 10,00 € au club concerné.

Toutes catégories

- Toute insuffisance dans la rédaction de la Feuille de Match sera sanctionnée d'une amende de 12,00 €.
- La non-production de la licence (n° absent sur la Feuille de Match) sera sanctionnée d'une amende de 5,00 €.
- La participation à un match d'un joueur jouant sans licence ou sous fausse licence sera punie d'une amende de 35,00 €.

Règle spécifique au Challenge U11 et U13 (cf Article 5 Challenge U11 et Article 6 Challenge U13)

- Le non-respect des dispositions relatives au(x) joueur(s) changeant d'équipe sera sanctionné d'une amende de 46,00 €.

Toute décision relative à ce qui précède n'est pas susceptible d'appel. La Commission Foot Animation se réserve le droit d'étudier tous les cas particuliers non évoqués ci-dessus et de prendre, après accord du Bureau Directeur du District de l'Orne, les sanctions appropriées.